

Purificateur D'air Aeramax Am2 Pour Superficie De 30m²

Référence : G2380006



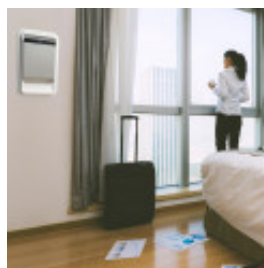
DESCRIPTION :

Ce purificateur d'air professionnel Aeramax Pro AM2 à 4 niveaux de filtration élimine jusqu'à 99,9% des polluants atmosphériques.

Il est conçu pour offrir un mode de fonctionnement **ultra silencieux**.

Idéal pour une **pièce jusqu'à 30m²**.

Efficacité, performance et discrétion.



INFORMATION PRODUIT

Ce purificateur d'air professionnel Aeramax Pro AM2 couvre une surface jusqu'à 30m²

Le purificateur d'air Aeramax Pro AM2 permet de mieux respirer dans les espaces confinés ou les espaces recevant du public.

Il est idéal pour les **salles de repos, salles de consultation et salles d'attente**. Son moteur puissant et son système à **4 niveaux de filtration** peuvent venir à bout des problèmes concernant la qualité de l'air intérieur. En effet, ce purificateur d'air **élimine jusqu'à 99,9% des polluants atmosphériques** (germes, virus, pollens, acariens...).

Il est conçu pour offrir un mode de fonctionnement **ultra silencieux**.

Élégant et discret, il propose une belle finition avec châssis plastique ABS argenté stabilisé anti-UV.

À fixer au mur. Vous aurez besoin d'un électricien pour vous aider dans la pose de ce produit.



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

Possibilité de le poser au sol en ajoutant un pied.

Le + de ce produit :

- Purificateur d'air équipé d'un filtre hybride charbon et HEPA avec traitement anti-microbien.
- Un filtre HEPA est un filtre à air à haute efficacité, dispositif capable de filtrer en un passage au moins 99,97 % des particules de diamètre supérieur ou égal à 0,3 µm.
- En outre, les filtres HEPA AERAMAX captent plus de 97.8% des polluants à 0.1-0.15 µm.

Caractéristiques :

- Dimensions : H 55,8 x L 35.5 x P 10.2 cm
- Poids : 4.8 kg
- Niveau sonore pour chaque vitesse de fonctionnement : 45, 48, 51, 60, 64 dB
- Débit d'air (5 vitesses) : 60, 73, 87, 109, 170 m³/h
- Alimentation : 220-240v, 50/60 Hz, 2A
- Puissance électrique par vitesse : 6.9, 9.53, 14.22, 40.09, 70.36 W
- Certification de sécurité électrique : UL & Energy Star
- Moteur simple : moteur à courant continue sans collecteur, protection thermique et de surintensité, conçu pour être silencieux, utilisation continue à long terme à haute intensité RPM.
- Entrée/sortie d'air : côté/dessus de la machine
- Panneau de contrôle tactile
- Couleur : argenté
- Composition du châssis : plastique ABS stabilisé pour les UV
- Capteurs sensoriels : EnviroSmartT - COV, audio et mouvement
- Température de fonctionnement : 10-40°C
- Niveau d'humidité : jusqu'à 60%
- Taille de la pièce : 20-30 m²
- Garantie limitée de 3 ans

Les lois en vigueur concernant les purificateurs d'air

Articles R. 422 1 à 6

Obligations de l'employeurs concernant l'utilisation du lieu de travail :

- Les concentrations moyennes en PM de l'atmosphère inhalée par un travailleur, évaluées sur une période de huit heures, ne doivent pas dépasser respectivement 10 milligrammes par M 3 pour les PM 10 et 5 milligrammes par M 3 en PM 2,5
- Garantir un état de pureté de l'atmosphère propre à préserver la santé des travailleurs.
- Éviter les élévations exagérées de température, les odeurs désagréables et les condensations



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

La **Loi N 2010 788** du *Grenelle II* instaure des niveaux et des contrôles de qualité de l'air dans les ERP (Établissements Recevant du Public) :

- au 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans.
- au 1er janvier 2020 pour les collèges et lycées mais aussi pour les centres de loisirs.
- au 1er janvier 2023 pour tous les autres établissements.

Qu'est ce qu'un filtre HEPA ?

Filtre HEPA = High Efficient Particulate Air Filter. Filtres à air particuliers haute efficacité.

Un **filtre à air à haute efficacité** est un filtre utilisé dans le domaine de la ventilation et du conditionnement d'air à chaque fois qu'un air particulièrement propre doit être utilisé ou produit. Ce type de filtre est capable d'arrêter un haut pourcentage de particules tels que la poussière, le pollen ou les bactéries.

La norme NF-EN 1822 s'applique pour les filtres à air à très haute efficacité et à très faible pénétration : EPA, HEPA et ULPA

Un filtre HEPA est donc un filtre normé et donc testé

La norme EN 1822 prévoit des méthodologies pour:

A) évaluer l'efficacité du média filtrant. On détermine le nombre et les dimensions des particules retenues par le filtre à travers un compteur de particules puis après élaboration des données, il est possible de déterminer la dimension des particules pour laquelle l'efficacité du média est minimale. Cette dimension s'appelle MPPS, acronyme anglais pour "dimensions des particules les plus pénétrantes".

B) vérifier les pertes de l'élément filtrant. Ce test est exécuté avec une sonde produisant un aérosol. Celle-ci peut être déplacée sur toute la surface du filtre pour recueillir toute une série de données sur l'efficacité locale. Ces données seront ensuite utilisées pour déterminer l'efficacité globale. De cette manière, il est également possible de déterminer le taux de perte sur une zone spécifique du filtre. Le calcul de l'efficacité globale est souvent défini comme valeur intégrale, alors que le taux de perte est défini comme étant une valeur locale.

C) détermination de l'efficacité intégrale de l'élément filtrant. On mesure tout d'abord la perte de charge du filtre pour un débit volumétrique d'air correspondant au débit nominal, puis au moyen d'un générateur d'aérosol, on détermine l'efficacité du filtre par rapport aux particules MPPS. Selon la valeur de cette efficacité, on effectue la classification conformément au tableau reporté précédemment.



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com